

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n° 2023D44**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 17 avril 2023 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

**Présents :**

**AIZENAY** : F. ROY, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET  
**BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, Ph. BRIAUD, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU, V. JOLLY  
**FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT  
**GENÉTOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX  
**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS  
**MACHE** : F. RAGER  
**PALLUAU** : G. BUTEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, C. FRAPPIER, Ch. DURAND  
**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE

**Absents excusés :**

**AIZENAY** : S. ADELEE pouvoir à M. TRAINÉAU, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET  
**APREMONT** : G. CHAMPION pouvoir à G. PLISSONNEAU, S. BUFFETAUT pouvoir à J. ROTUREAU  
**BEAUFU** : D. HERMOUET  
**MACHE** : C. NEAU pouvoir à F. RAGER  
**PALLUAU** : M. BARRETEAU pouvoir à G. BUTEAU  
**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET pouvoir à P. MORINEAU

**Absents :**

**AIZENAY** : Ph. CLAUTOUR  
**BEAUFU** : J-Ph. BODIN  
**BELLEVIGNY** : F. FLEURY, M-D. VILMUS  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : C. ROUX  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : C. RENARD

**Objet : Élection des représentants au Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du renouvellement de l'exécutif de la Communauté de communes en juin 2020, le Conseil communautaire avait procédé à la désignation de **13 représentants titulaires et 13 représentants suppléants** de la Communauté de communes Vie et Boulogne au sein du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (dernière délibération en date du 21 juin 2021 n° 2021D85) :

<b>Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay</b>	
<i>TITULAIRES</i>	
Mickaël FOURNIER	Maché
Guillaume BUTEAU	Palluau
Philippe CLAUTOUR	Aizenay
Fabrice GUILLET	Le Poiré sur Vie
Xavier PROUTEAU	La Chapelle Palluau
Evelyne LEGALL	Grand'Landes
Jean-Philippe BODIN	Beaufou
Jean-Yves DUPE	Saint-Paul Mont Penit
Stéphane BUFFETAUT	Apremont
Bernard METAIREAU	Les Lucs sur Boulogne
Jean ROUTHIAU	La Genétouze
Jérôme GIRARDEAU	Bellevigny
Guy AIRIAU	Saint-Étienne du Bois

SUPPLEANTS	
Mickaël PERAUDEAU	Maché
Anne-Lise VALLET	Palluau
Jean-Pierre GUILLET	Aizenay
Cyril GUINAUDEAU	Le Poiré sur Vie
Dominique LEFRANC-DESMONS	La Chapelle Palluau
Pascal MORINEAU	Grand'Landes
Rémi PEROCHEAU	Beaufou
Philippe CROCHET	Saint-Paul Mont Penit
Catherine ECALE	Apremont
Dominique PASQUIER	Les Lucs sur Boulogne
Jérôme GUIET	La Genétouze
Patrick SIMON	Bellevigny
Landry PENISSON	Saint-Etienne du Bois

Monsieur le Président rappelle également que les électeurs de Bellevigny ont été appelés aux urnes dimanche 22 janvier 2023 pour élire leurs nouveaux conseillers municipaux et communautaires dans le cadre d'une élection partielle intégrale.

En application des dispositions de l'article L. 273-5 du code électoral, les mandats de Jérôme GIRARDEAU et Patrick SIMON, conseillers municipaux de Bellevigny, ont pris fin le 22 janvier 2023.

Il convient par conséquent de procéder à de nouvelles élections pour ces sièges.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (Article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette élection doit avoir lieu au scrutin secret conformément à l'article L.2122-7 du CGCT, applicable aux Syndicats Mixtes par renvoi des articles L.5711-1 et L.5711-2 du CGCT.

Se portent candidats : Jérôme GIRARDEAU en qualité de titulaire et Patrick SIMON en qualité de suppléant.

Il est procédé aux élections.

**Jérôme GIRARDEAU et Patrick SIMON sont élus à l'unanimité.**

.....

Pour copie conforme au registre  
Le dix-huit avril deux-mille-vingt-trois,

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 24/04/2023.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

